

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mercredi 2 décembre 2024 – 19h en mairie

Convocation du 25 novembre 2024

Présents : Mmes et Mrs DEJAIGHER Nadine - DEMOURY Christelle - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise - VANDENBOSSCHE Alain et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mmes et Mr BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien et ELSEN Valérie

Secrétaire de séance : ZAJAC Geneviève

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 12 membres présents sur 15 membres en exercice.



Point 1 : Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 est validé à l'unanimité.

Point 2 : Calendrier 2025

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, la commune offre en début d'année aux Quiérysiens un calendrier avec des photos prises dans le cadre d'un concours organisé par le Comité des Fêtes. Cette année, le comité des fêtes a lancé un concours photos sur le thème 'Mon village en fête'.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir un calendrier 2025 aux Quiérysiens avec les photos issues du concours réalisé par le Comité des Fêtes.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR – 1 Abstention (Isabelle PERCHE)

Point 3 : Convention de mise à disposition de la salle des Essarts à l'ERIM

Lors de la réunion du 13 novembre, il a été demandé de consulter les communes mettant à disposition une salle communale pour l'ERIM pour connaître leur condition financière. 5 autres communes rurales (hors Brebières, Vitry, Biache, Corbehem) reçoivent l'ERIM : Bellonne, Dury, Hamblain-les-Prés, Sailly-en-Ostrevent et Saudemont. 3 communes mettent à disposition gratuitement leur salle, 2 demandent une participation de 126€ et 135€ par mois.

Le nombre de Quiérysiens fréquentant l'ERIM est de 6

Pour rappel :

- ✓ Il a donc lieu de rédiger une nouvelle convention avec l'ERIM pour la mise à disposition de la salle des Essarts, prenant effet au 4 septembre 2024 jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour l'année scolaire 2024/2025. A l'expiration de son terme, la convention sera reconduite tacitement pour la même durée de dix mois correspondant à une année scolaire, sous réserve qu'aucune des parties ne se soit opposée à sa reconduction. La durée totale de la présente convention et de ses reconductions ne pourra excéder 3 ans.
- ✓ L'occupation de la salle des Essarts est :
 - Le haut de la salle, les mercredis de 10h à 18h30 pour dispenser des cours de saxophone
 - Le bas de la salle, les mercredis de 14h à 17h pour assurer des cours de formation musicale

- ✓ Jusqu'alors, cette occupation donnait lieu à une redevance mensuelle de 100€ (cent euros)
- ✓ L'ERIM nous a sollicité pour revoir le loyer à la baisse pour permettre d'investir et d'entretenir le parc instrumental.

Monsieur le Maire propose 3 solutions :

- Maintenir la mise à disposition au tarif actuel de 100€ / mois pendant 10 mois par an
- Tenir compte des périodes de petites vacances scolaires durant lesquelles l'ERIM n'occupe pas la salle, et ramener le loyer à 80€ (quatre-vingts euros) par mois, et ce à partir de janvier 2025
- Mettre gratuitement la salle à disposition de l'ERIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Mettre à disposition la salle des Essarts à l'ERIM, les mercredis durant l'année scolaire, moyennant une redevance de 100€ (cent euros) de septembre à décembre 2024, puis une redevance de 80€ (quatre-vingt euros) à compter de janvier 2025**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention**

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Point 4 : Local Associations

Monsieur le Maire expose qu'une association a fait une demande pour un local bibliothèque, car le local actuel n'est pas adapté : impossible de mettre des étagères pour voir les livres ou faire un coin lecture. De plus, l'association souhaite être plus proche de l'école.

Lors de la réunion de travail sur ce sujet, il a été évoqué que :

- Remettre la bibliothèque dans la garderie de l'école, mais cela n'est pas pratique car il faudra toujours ranger les armoires comme aujourd'hui. De plus, le nombre croissant d'enfants en garderie et les autorisations données pour le périscolaire par la PMI et Jeunesse et Sports ne permettent pas de partager la garderie.
- Utiliser le logement de fonction : il faudra réétudier les besoins de chacun (associations, école...) pour lancer une étude de réhabilitation de ce bâtiment. Cela reste une solution à long terme, car il faudra sûrement demander des subventions et attendre leurs obtentions.
- Mettre des bungalows près de l'école et le logement de fonction, à côté du blockhaus. 3 bungalows d'une surface de 45m² environ. Cela est une solution rapide, tous les réseaux étant sur place. Coût estimatif entre 12K€ et 15K€.

Lors de cette réunion, il a été décidé de demander à la Commission 'Boîte à livres' animée par Nadine DEJAIGHER, de voir l'association concernée pour approfondir leur besoin.

Monsieur le Maire passe la parole à Nadine DEJAIGHER. Celle-ci évoque avoir eu une réunion avec 2 membres de l'association concernée et en présence d'une autre conseillère municipale. A la suite de cette réunion, une visite de la bibliothèque salle des Essarts a eu lieu. De ces rencontres, il ressort que :

- La bibliothèque a 2500 livres dans 4 armoires. Le tri des livres est fait régulièrement. Ils sont propres et plutôt anciens. Les livres sont jusqu'à 3 rangées par étagères et sont donc peu accessibles. Il y a eu l'achat de 200 nouveaux livres, principalement pour les enfants. Il n'y a plus de place pour recevoir de nouveaux livres

- L'association est prête à ouvrir à plus de créneau dans le cadre de la convention possible avec le Département.
- L'association souhaite des liens avec l'école, l'extrascolaire...
- L'association a obtenu 6000€ dans le cadre du projet Ulule pour l'achat d'étagères et de livres.
- Partage possible de la bibliothèque avec d'autres associations
- Création d'une ludothèque possible.
- Avant le COVID, il y avait 40 familles adhérentes, à ce jour, il ne reste que 10 familles.
- L'association est inquiète pour la somme mise sur ce projet de bungalows (15K€) et sur l'aspect esthétique.

Un débat s'instaure et il ressort que 3 solutions de projets sont à étudier, en coût et en délai :

- Extension de la salle des Essarts à l'arrière pour créer un local bibliothèque de 40 m², mais qui pourrait être facilement reprise comme agrandissement de la salle de location si la bibliothèque s'arrête.
- Aménagement du rez-de-chaussée du logement de fonction
- Installation de 3 bungalows près de l'école.

L'assemblée donne son accord pour prendre un maître d'œuvre ou un architecte pour faire les études des 2 premières solutions, qu'il serait souhaitable de faire dans le 1^{er} trimestre 2025.

Point 5 : Subventions aux associations

Bernard GODAR s'exprime pour expliquer qu'il quittera la séance pour ce point, car il a été à l'origine des demandes aux associations et qu'il est contre le fait de changer la procédure en cours sans avoir prévenu les associations.

Monsieur le Maire expose qu'avant de voter les montants à verser aux associations, il souhaite que le Conseil vote les principes de versement de subventions aux associations.

Un document est présenté à chaque conseiller. Les grands principes sont que :

- Les demandes de subventions doivent être à l'initiative des associations et faites sur un document CERFA
- Le dossier de demande comporte des pièces obligatoires, et pour tout dossier incomplet, aucune subvention ne sera accordée
- En fonction du fonds de roulement de l'association, si l'autofinancement des actions est possible par l'association elle-même, aucune subvention ne sera versée.
- Le montant des subventions sera ensuite étudié au regard de plusieurs critères.
- Tout élu membre du bureau d'une association ne participe pas au délibéré et vote portant attribution de subvention à cette association.

La collectivité doit faire bon usage des deniers publics et ne doit pas verser à une association qui n'en a pas besoin.

Après débat, des amendements au texte proposé sont demandés. Il est décidé de réécrire les principes avec les remarques évoquées et de repasser le texte pour délibération au prochain conseil municipal.

De plus, il serait souhaitable de faire, après délibération sur les principes, une information aux associations avant de mettre en place ceux-ci.

Compte tenu du point ci-dessus, il est décidé de mettre en place les nouveaux principes pour l'année 2025.

La réunion se poursuit en étudiant association par association le versement de la subvention 2024, sans tenir compte des principes d'attribution futurs.

Monsieur le Maire annonce que vu le refus d'adopter les principes proposés, il ne participera aux votes sur les subventions 2024, qui selon lui, seront attribuées sans se préoccuper de la bonne gestion des dépenses de l'argent public.

1. AS Football – Chorale VIVA la VIDA -GYM IZEL-QUIÉRY -K-1 FAMILY KARATÉ QUIÉRY : les dossiers sont incomplets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention 2024 aux associations :

- AS Football
- Chorale Viva la Vida
- Gym Izel-Quiéry
- K-1 Family Karaté Quiéry

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

2. Ainés de la Motte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Les Ainés de la Motte' une subvention 2024 de 200€ (deux cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

3. Amicale Laïque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'l'Amicale Laïque' une subvention 2024 de 700€ (sept cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

4. Les chasseurs du Marais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Les chasseurs du Marais' une subvention 2024 de 500€ (cinq cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

5. Comité des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention 2024 de 4000€ (quatre mille euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

6. Comité des fêtes – Feu d'artifice

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention 2024 de 3000€ (trois mille euros) pour la réalisation du feu d'artifice du 14 juillet 2024

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 11 voix POUR

7. CCTQLM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'CCTQLM' une subvention 2024 de 1800€ (mille huit cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

8. Escapades Quiérysiennes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Escapades Quiérysiennes' une subvention 2024 de 450€ (quatre cent cinquante euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

9. Escrebieux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Escrebieux' une subvention 2024 de 350€ (trois cent cinquante euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

10. Quiéry en Balade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Quiéry en Balade' une subvention 2024 de 400€ (quatre cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

Françoise TRUNET membre du bureau de l'association ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 9 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

11. Repair Café

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Repair Café' une subvention 2024 de 230€ (deux cent trente euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

Jacques GOLAWSKI, Christelle DEMOURY et Françoise TRUNET membres du bureau de l'association ne participent pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 6 voix POUR – 2 Abstentions (Frédéric HUMEZ et Isabelle PERCHE)

A l'issue de ce vote, Christelle DEMOURY quitte la séance du Conseil Municipal

12. Société de Chasse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association 'Société de Chasse' une subvention 2024 de 500€ (cinq cents euros)

Bernard GODAR, absent durant ce point, ne participe pas au vote

Christelle DEMOURY, ayant quitté la séance, ne participe pas au vote

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 9 voix POUR – 1 Abstention (Frédéric HUMEZ)

Point 6 : Divers

- Un conseiller souhaite savoir pourquoi certaines associations peuvent utiliser la salle J.Brel pendant la phase travaux et pas d'autres. Monsieur le Maire précise que depuis 2 semaines, il a donné sous sa responsabilité l'autorisation d'occuper la salle le vendredi soir et le week-end, les ouvriers n'étant pas là à ces dates et ayant replié le matériel correctement pour cette période d'inactivité. Donner la salle le soir en semaine n'est pas possible. Les travaux devraient, en principe, être terminés pour la fin de l'année
- Circulation. Il est évoqué la vitesse excessive Rue des Aubépinés, et la possibilité de mettre la rue en zone 30 : à étudier. Les balises blanches Rue d'Izel nze sont plus visibles particulièrement quand il pleut, ce qui est dangereux : à remplacer par des balises neuves.
- Service civique : Nadine DEJAIGHER expose qu'un jeune est venu en insertion pour une semaine. À la suite de cette période d'essai, le jeune démarrera un service civique dans notre commune début janvier pour 8 mois. Il travaillera sur la citoyenneté, fera des ateliers avec les enfants en garderie sur le respect. Le jeune étant féru d'informatique, il travaillera avec les enfants sur l'usage du téléphone et des réseaux sociaux.
- Grève du 5 décembre : Nadine DEJAIGHER informe que ce jeudi 5 décembre, les enseignantes et 2 membres du personnel communal font grève. Il est mis en place le SMA (service minimum d'accueil). La garderie du matin ne sera pas assurée faute de personnel.
- Illuminations de Noël : elles seront mises la semaine prochaine aux 4 entrées du village. Le comité des fêtes mettra le sapin ce vendredi

Séance levée à 21h30

SIGNATURES

Le Maire

Les Membres du Conseil Municipal



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]